



LES AIDES SOIGNANTS ET LES INFIRMIERS SONT LES PLUS TOUCHES PAR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Source internet Actu soins

Les infirmiers en soins généraux et les aides-soignants sont les deux métiers les plus fréquemment touchés par les accidents du travail à l'hôpital.

C'est ce que montre l'analyse des bilans sociaux effectuée par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH).

L'analyse qui a été effectuée par l'ATIH sur la base des bilans sociaux de 2012 transmis par les établissements traite aussi notamment du taux d'absentéisme, des rémunérations du nombre de jours de compte épargne-temps (CET) par agent et du taux de travailleurs handicapés.

Elle porte sur 348 établissements publics.

Les six métiers les plus touchés par les accidents du travail sont les infirmiers de soins généraux (283 établissements ont cité ce métier, soit 97,9% des établissements) et les aides-soignants (236 établissements, soit 97,1%).

Suivent plusieurs catégories d'agents dont les agents de bio-nettoyage (77,4%) et ceux chargés de la maintenance générale des bâtiments (25,1%).

Les causes d'accident de travail les plus fréquemment rencontrées dans les établissements de santé sont les chutes de plain-pied qui concernent 273 établissements.

L'effort lié à la manutention des malades est cité par 253 établissements, soit 72,7%.

Le contact ou la projection avec du sang, des urines, des produits biologiques sur peau lésée, muqueuses et yeux arrive en troisième position, avec une mention émanant de 109 établissements, soit 31,3%.

Viennent ensuite la manipulation d'outils ou d'instruments coupants, piquants ou tranchants souillés (sang, urine, produit biologique, etc.) qui concerne 96 établissements et le contact avec un malade agité, cité par 82 établissements.

Côté arrêt de travail, la chute de plain-pied et l'effort lié à la manutention de malades arrivent en « tête » et l'effort lié à la manutention de charges vient en troisième position.

Le contact avec un malade agité est la quatrième cause d'arrêt de travail la plus fréquemment rencontrée.

Parmi les 283 établissements ayant renseigné leur nombre d'accidents du travail, le ratio "taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail", est de 27 en moyenne mais grimpe à 36,2 pour les petits centres hospitaliers (moins de 20 millions d'euros de budget).

L'absentéisme plus élevé dans les CHU

Le taux d'absentéisme global, en hausse par rapport à 2011, s'est élevé à 7% dans les établissements publics de santé (EPS).

Parmi les 188 établissements ayant renseigné leur taux d'absentéisme, il apparaît que le taux global était, en 2012, de 7,0%, dont 0,4% pour l'absentéisme inférieur à six jours et 6,7% pour l'absentéisme supérieur ou égal à six jours (maladie essentiellement).

Le taux d'absentéisme est de 2,8% pour le personnel médical et 7,4% pour le personnel non médical. Le taux est particulièrement élevé pour le personnel des services de soins (8,1%).

Pour le personnel non médical, les CHU enregistrent le ratio le plus élevé, soit 26,6 jours d'absence par agent en moyenne.

Les métiers les plus sensibles sont celui de masseur-kinésithérapeute (69%), d'infirmier en soins généraux (39%), d'infirmier en anesthésie-réanimation (23,6%), d'aide-soignant (21,2%) et d'infirmier de bloc opératoire (17,8%).

Par ailleurs, le taux de rotation du personnel (qui tient compte du nombre d'arrivées et du nombre de départs) était de 12,2% pour le personnel médical et de 8,4% pour le personnel non médical, d'après les données de 209 établissements. **Ce taux est plus élevé dans les petits CH.**

La masse salariale moyenne plus faible dans les petits CH

Le coût moyen annuel par équivalent temps plein rémunéré (ETPR), qui inclut la rémunération et les charges, s'élève à 113.174 euros pour le personnel médical, contre 43.044 euros pour le personnel non médical.

Pour le personnel non médical, la masse salariale par ETPR décroît avec la taille de l'établissement.

Elle est la plus élevée dans les CHU (44.123 euros), et recule à 39.554 euros dans les petits CH.

Les hôpitaux psychiatriques se situent à 43.149 euros.

Concernant le personnel médical, l'intérim médical pèse sur les dépenses, notamment dans les CH moyens ou la part des dépenses d'intérim médical représentent 5,2% de la masse salariale, contre 0,6% dans les CHU.

Pour les professions non médicales, elle se limite à 0,3%.

Cette fois, les petits CH connaissent le niveau le plus élevé (0,6%).



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9h à 16h. Tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr